



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 JUILLET 2021

PRÉSENCES

Monsieur	Robert Perreault	Maire	
Madame	Guylaine Perreault	Conseillère	poste n°1
Monsieur	Denis Ricard	Conseiller	poste n°2
Monsieur	Sébastien Ricard	Conseiller	poste n°3
Madame	Myriam Arbour	Conseillère	poste n°4
Madame	Chantal Robichaud	Conseillère	poste n°5
Monsieur	Clément Allard	Conseiller	poste n°6

Madame Chantal Duval, Directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE ET CONSTAT DU QUORUM

Monsieur Robert Perreault, Maire, déclare l'assemblée ouverte à 19 h.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021.07.01

IL EST PROPOSÉ PAR : Clément Allard

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de Saint-Alexis adopte l'ordre du jour, comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT N° 2021-076 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 2 030 120 \$ ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 2 030 120 \$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE MISE AUX NORMES ET D'AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DE LA STATION DE PRODUCTION D'EAU POTABLE

Madame Chantal Robichaud, conseillère, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2021-076 décrétant une dépense de 2 030 120 \$ et un emprunt n'excédant pas 2 030 120 \$ pour la réalisation des travaux de mise aux normes et d'augmentation de la capacité de la station de production d'eau potable.
- Dépose le projet du règlement numéro 2021-076 intitulé « Règlement numéro 2021-076 décrétant une dépense de 2 030 120 \$ et un emprunt n'excédant pas 2 030 120 \$ pour la réalisation des travaux de mise aux normes et d'augmentation de la capacité de la station de production d'eau potable ».



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 JUILLET 2021

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

2021.07.03

**IL EST PROPOSÉ PAR : Clément Allard
ET RÉSOLU :**

QUE la présente séance du Conseil municipal de Saint-Alexis soit levée à 19 h 25.

Robert Perreault,
Maire

Chantal Duval,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

« Je, Robert Perreault, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Robert Perreault,
Maire